

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Numéro 82 publié le 7 février 2020



Table des matières

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)	3
• Décision n°2020 – 2 DGS du 31 janvier 2020 portant calendrier des opérations électora	iles au
conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020	4

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)



DECISION Nº 2020 - 2 DGS

portant calendrier des opérations électorales au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret nº 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation.

Vu le règlement intérieur en vigueur,

DECIDE:

<u>Article 1</u> – Le calendrier des opérations électorales relatives à l'élection des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations du Cnam est fixé comme suit :

Mardi 3 mars 2020 : Publication de la note de cadrage des scrutins, comportant les

modalités de dépôt des candidatures

Lundi 9 mars 2020 : Transmission des listes électorales provisoires au comité

électoral consultatif

Vendredi 13 mars 2020 : Contrôle et affichage des listes électorales provisoires

Mardi 21 avril 2020, à 17h : Date limite de dépôt des candidatures et des professions de

foi auprès du service des affaires institutionnelles de la

direction des affaires générales

Mercredi 29 avril 2020, à 17h : Date limite de réception des demandes d'inscription

sur les listes électorales pour les élections au conseil des

formations

Mardi 5 mai 2020, de 10h à 18h30 : 1er tour du scrutin et date limite de réception des votes

par correspondance pour le 1er tour

Mercredi 6 mai 2020 : Proclamation des résultats du 1er tour

Jeudi 7 mai 2020, à 10h : Date limite de déclaration de retrait des candidatures

Lundi 11 mai 2020 : Date limite de réception des réclamations pour le 1er tour

Mardi 19 mai 2020, de 10h à 18h30 : 2nd tour de scrutin et date limite de réception des votes

par correspondance pour le 2nd tour

Mercredi 20 mai 2020 : Proclamation des résultats du 2nd tour

Lundi 25 mai 2020 ; Date limite de réception des réclamations pour le 2nd tour

Article 2 — A titre expérimental pour les opérations électorales objet de la présente, l'horaire d'ouverture des bureaux de vote est étendu jusqu'à 18h30 en lieu et place de 17h00. Il s'agit de permettre la participation du plus grand nombre d'élèves. Un bilan du taux de participation est fait à l'issue de l'expérimentation.

<u>Article 3</u> – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

L'administrateur général